

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire public, du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, le 05 juillet 2021 à 19h00, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme Johanne Morissette, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Lyne Bolduc et Sandra Girard
Messieurs les conseillers Pierrot Lessard et Michel Morin

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Mme Johanne Morissette, mairesse

166-07-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 7 JUIN 2021
À 19 h**

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et de la séance d'ajournement du 14 juin 2021*

4. ADMINISTRATION

- 4.1 *Acceptation liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires pour le mois de juin 2021*
- 4.2. *Rapport de dépenses de la directrice générale*
- 4.3. *Rapport de dépense du préposé aux travaux publics*

5. AVIS DE MOTION

- 5.1. *Avis de motion, ayant pour objet la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie dépôt du projet de règlement d'emprunt 2021-16, volet redressement, rue Principale, Lamarche*

6. RÉOLUTIONS

- 6.1. *Travaux routiers sur le chemin de la Boulonnaire, augmentation du budget*
- 6.2 *Adjudication du contrat pour réaliser un rapport d'analyse de vulnérabilité de la source en eau potable.*

- 6.3. Adhésion à l'organisme Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac Saint-Jean.
- 6.4. Abat poussière sur les chemins de gravier
- 6.5. Augmentation des heures de travail hebdomadaires de la directrice générale.
- 6.6. Acceptation de défrayer la participation financière de l'Association des propriétaires (de chalets) du Lac Rémi au programme RELAIS

7. COURRIER

- 7.1. Dépôt du rapport annuel de la CIDAL
- 7.2. Dépôt du rapport annuel de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- 7.3. Notaire Bianka Villeneuve, pour Domaine des Bâtisseurs, cession du chemin des Bâtisseurs

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Rapport de la mairesse et suivi des dossiers de la MRC lac Saint-Jean-Est
- 8.2. Rapport du service incendie

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. Engagement d'une préposée à l'accueil
- 9.2. Motions de remerciement : Martin Bouchard

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

167-07 -21 **3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 7 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 14 JUIN 2021**

La directrice générale dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYER PAR madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et des séances extraordinaires du 10, 18 et 31 mai 2021 soient adoptés tel que déposés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

168-06-21 **4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-quinze mille cent vingt-six dollars et onze sous (95 126.11\$)

La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de seize mille trois cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-treize sous (16 325.93\$)

Les salaires payés aux élus et aux employés au montant vingt-six mille neuf cent cinquante-six dollars et onze sous (26 956.11\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total cent trente-huit mille quatre cent huit dollars et quinze sous (138 408.15\$).

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 6946 à 6985 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	477.61 \$
ADF DIESEL ALMA INC.	1 346.58 \$
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	375.00 \$
EXCAVATION MULTI-PROJET	4 013.41 \$
BUREAU VERITAS CANADA	323.08 \$
MÉGABURO	479.93 \$
CAIN LAMARRE	1 879.28 \$
CAPTURE D'ANIMAUX NUISIBLES	966.37 \$
COLLECTES CODERR	97.73 \$
COPIEXPERT	780.63 \$
DÉPANNEUR NOTRE-DAME	1 760.04 \$
LES ÉLECTRICIENS DU NORD	694.58 \$
ENTREPRISE FORTIN LABRECQUE	4 782.97 \$
EUROFINS ENVIRONNEX	316.47 \$
EXT CONSEIL	10 865.14 \$
LES CARTES GEOTEL	183.96 \$
GLS LOGISTICS CANADA LT	15.40 \$
HÉLÈNE BOUCHARD	150.00 \$
RÉGIE INTER. INCENDIE NORD	11 458.00 \$
INFORMES AFFAIRES SAGUENAY	459.90 \$
ENTREPRISES LACHANCE	9 870.60 \$
PRODUITS LEPINE INC	606.73 \$
MARTIN MORISSETTE	143.22 \$
MRC LAC ST JEAN EST	18 616.65 \$
MYRIAM LESSARD	49.50 \$
NUTRINOR, DIVISION QUINCAILLERIE	681.78 \$
POMPACTION INC.	5 928.35 \$
RAYMOND CHABOT	10 492.62 \$
LES PÉTROLES R.L.INC	109.60 \$
PLOMBERIE ROY	272.44 \$
SÉCAL INSTRUMENTS INC.	254.72 \$
SECUOR	19.53\$
SUSPENSION TURCOTTE ALMA	536.47 \$
TRIUM MÉDIAS	1 368.20 \$
WSP CANADA INC.	4 749.62 \$

TOTAUX 35 FOURNISSEURS 95,126.11 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉE PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

BELL CANADA	59.95 \$
BELL CANADA	134.29 \$
HYDRO-QUÉBEC	338.26 \$
HYDRO-QUÉBEC	177.97 \$

ALAIN GAUTHIER	375.00 \$
ALAIN GAUTHIER	750.00 \$
ALAIN GAUTHIER DÉPLACEMENT	247.47 \$
HYDRO-QUÉBEC	645.74 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	423.12 \$
CINDY MALTAIS	348.12 \$
SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY LAC-ST-JEAN	100.00 \$
JACQUELINE BOUCHARD	514.32 \$
ALAIN GAUTHIER	825.00 \$
PETITE CAISSE	120.95 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	837.83 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	92.00 \$
GILLES BOUDREAULT	682.50 \$
HYDRO-QUÉBEC	163.63 \$
HYDRO-QUÉBEC	85.83 \$
HYDRO-QUÉBEC	50.79 \$
HYDRO-QUÉBEC	201.06 \$
HYDRO-QUÉBEC	27.72 \$
REVENU QUÉBEC	5 254.74 \$
REVENU CANADA	1 847.60 \$
HYDRO-QUÉBEC	360.32 \$
HYDRO-QUÉBEC	165.32 \$
HYDRO-QUÉBEC	751.42 \$
HYDRO-QUÉBEC	744.98 \$

TOTAUX 28 CHÈQUES 16 325.93 \$

Comptes à payer : 95 126.11\$
Comptes payés 16 325.93\$
Total des salaires net des employés et élus : 26 956.11\$

Grand Total : 138 408.15\$

169-07-21 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Société canadienne des postes	423.12 \$
Copiexpert.	780.63 \$
Martin Morissette	143.22 \$
Pompaction Inc.	5 928.35 \$

Total: 7 275.32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

170-07-21 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
COOP Nutrinor	681.78 \$

Total: **681.78\$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. AVIS DE MOTION

5.1. AVIS DE MOTION, AYANT POUR OBJET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL-VOLET REDRESSEMENT, RUE PRINCIPALE, LAMARCHE

Je soussigné, Pierrot Lessard, conseiller au siège # 5 de la Municipalité de Lamarche, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, décrète et dépose un projet de règlement d'emprunt ayant pour objet la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie, dépôt du projet de règlement d'emprunt 2021-16, volet redressement rue Principale, Lamarche

Le projet dudit règlement d'emprunt est mis à la disposition des citoyens-nes de Lamarche immédiatement.

Et, j'ai signé, ce 5 ièm^e de juillet 2021

Pierrot Lessard, conseiller

Myriam Lessard, greffière

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2021-16, RÉFECTION DE VOIRIE, RUE PRINCIPALE, LAMARCHE

Dépôt du projet de règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter une dépense de 3 250 000\$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux sur la rue Principale à Lamarche, projet CUN88366

ATTENDU QU'il est d'intérêt public et nécessaire que des travaux soient effectués sur la rue Principale à Lamarche;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les fonds suffisants pour couvrir le coût d'exécution desdits travaux.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement d'emprunt a été dûment donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

À CES CAUSES,

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

QUE le conseil des élus.es de la municipalité de Lamarche prennent acte du projet de règlement portant le numéro 2021-16 tel qu'il est par le présent règlement ordonne et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux sur la rue Principale selon le bordereau d'estimation préparé par le service d'ingénierie de la MRC Lac Saint-Jean-Est, projet : Réfection de voirie 2021, Rue Principale, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 250 000\$ taxes nettes pour les fins du présent règlement selon la grille de calcul du MTQ, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «B».

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement d'emprunt, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 250 000\$ remboursable sur une période de dix ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant, d'après leur valeur telle qu'elle appert au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, selon la confirmation du Ministère, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «C».

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dettes toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention du ministère des Transports du Québec, programme d'aide à la voirie locale, volet redressement au montant de 2 704 622\$. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6. RÉSOLUTIONS

171-07-21

6.1. TRAVAUX ROUTIERS SUR LE CHEMIN DE LA BOULONNIÈRE, AUGMENTATION DU BUDGET

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation des travaux routiers (creusage des fossés, ajout de gravier, et stabilisation de la chaussée) effectués près de l'entrée du secteur de villégiature de l'Ile à Nathalie, il appert qu'un tronçon de +/- 100 mètres devrait faire l'objet d'une réhabilitation de la chaussée pour ne pas causer d'inconvénients dans les années futures;

CONSIDÉRANT QUE les équipements sont sur place et qu'il n'y aura pas d'augmentation des frais :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
ET RÉSOLU

QUE LES élus.es de la municipalité de Lamarche augmentent le budget de huit mille (8 000\$) pour réaliser et finaliser les travaux sur +/- 100 mètres sur le chemin de la Boulonnière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

172-07-21

6.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR RÉALISER UN RAPPORT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE À LAMARCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a procédé à un appel d'offres public pour réaliser un rapport d'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable à Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission :

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification de la conformité, il y a une soumission qui s'est avérée non conforme au devis de la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour cette analyse à l'organisme de Bassin Versant du Saguenay au montant de quarante-cinq mille dollars cent trente dollars (taxes en sus);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

173-07-21 6.3 ADHÉSION À L'ORGANISME-CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE cet organisme existe depuis 1973 et est reconnu comme étant un interlocuteur régional privilégié du gouvernement du Québec en matière d'environnement et développement durable;

CONSIDÉRANT QU'il y a de plus en plus de sensibilisation, d'éducation à faire dans la population concernant l'apparition des changements climatiques et que les gouvernements demandent aux municipalités de diminuer leurs empreintes carboniques;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE les élus.es de Lamarche **ACCEPTENT** que la Municipalité de Lamarche soit membre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay Lac Saint-Jean pour une période de deux (2) ans au coût de 130\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

174-07-21 6.4. ABAT POUSSIÈRE SUR LES CHEMINS DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a un réseau routier étendu en gravier sur son territoire, que des citoyen.nes ont des résidences sur ce réseau et qu'en période estivale de sécheresse intense, il y a des désagréments occasionnés par la poussière lors de passage de véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE d'offrir un service d'épandage de calcium à titre expérimental pour cette année uniquement sur le réseau routier en gravier lors d'une période de sécheresse continue et renouveler ce service au besoin selon les conditions climatiques pour un maximum de trois (3) fois pendant la période estivale lors de présences de résidences près du réseau routier;

Que les chemins assujettis à ce nouveau service sont :

- Ile Nathalie
- Secteur Morel
- Lac Rémi
- Rang du lac
- Pointe Nature

- Lac Miquet (tronçon municipal et TPI)
- Rang du Quai
- Chemin de la Montagne
- Chemin Lachance
- Place du Quai
- Domaine Bouchard
- Dame Jeanne
- Pointe Simard
- Domaine des Bâisseurs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

175-07-21

6.5. AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'il y a une surcharge de travail au bureau municipal et qu'il est très difficile tant au niveau régional que provincial de recruter du personnel compétant avec expérience pour occuper des postes autant administratifs que manuels

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques projets (exemple : TECQ, parc, route principale, les élections et les opérations courantes, camp de jour, projet FTK, formation de personnel, etc...) qui se dérouleront cet été et qu'il y a la période de vacances estivales

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le élus.es de Lamarche augment les heures de travail hebdomadairement à 38 heures au lieu de 35 tel qu'indiqué au présent contrat ;

Que cette modification soit annexée au présent contrat de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

176-07--21

6.6. ACCEPTATION DE DÉFRAYER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES (DE CHALETS) DU LAC RÉMI AU PROGRAMME RELAIS

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires (de chalets) du Lac Rémi a renouvelé leur participation à la prise de prélèvements d'eau du Lac Rémi dans le cadre de la saison de suivi 2021 du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), programme RELAIS;

CONSIDÉRANT QUE le Lac Rémi est inscrit au programme RSLV (Réseau de surveillance volontaire) des lacs, avant 2018, que ce programme permet entre autres de connaître la concentration de chlorures dans l'eau ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des frais d'analyse en laboratoires pour trois (3) prélèvements, des frais de transport des échantillons d'eau au laboratoire du Ministère et l'achat de matériel supplémentaire, au besoin;

CONSIDÉRANT QUE cette action vient bonifier la prise de conscience des biens faits d'avoir des lacs en santé sans prolifération de contaminants et que l'évènement se

déroule en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ministère assume 75% de la facture sur une période de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYER PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la municipalité **S'ENGAGE** à défrayer le coût de cent-dix-neuf et quatre-vingt-dix-huit (119.98\$) taxes incluses au Ministère des Finances et de l'Economie du Québec avant le 30 septembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ERES.

7. COURRIER

- 7.1. Dépôt du rapport annuel de la CIDAL
- 7.2. Dépôt annuel de la Fondation de L'Hôtel-Dieu d'Alma
- 7.3. Notaire Bianka Villeneuve, pour Domaine des Bâisseurs, cession de chemin

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Rapport de la Mairesse et suivi MRC Lac Saint-Jean Est
- 8.2. Rapport du service incendie

9 .AFFAIRES NOUVELLES

177-07-21

9.1. ENGAGEMENT AU CAMPING

CONSIDÉRANT QU'une préposée à l'accueil sera en congé de maladie pour une période indéterminée pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ouvert le poste et que nous avons reçu qu'une seule et unique candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Morin
APPUYER PAR madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche **ENGAGE** Mme Pâquerette Fortin, comme préposée à l'accueil au camping pour la période de remplacement de congé de maladie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ERES.

9.2. MOTION DE REMERCIEMENT : MARTIN BOUCHARD

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions débutant à 19h19 se terminant à 19 h19.

178-07-21 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sandra Girard

QUE la séance soit levée. Il est à 19h 20.

Nous soussignées, Mme Johanne Morissette, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Madame Johanne Morissette, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale